



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 juin 2016

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents :** RAFFIN Jean-Claude - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - THOMAS Louis - FACON Christian – RATEL Chantal - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude – DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick – BOTTE Géraldine - GINDRE Gabrielle – PETINOT Laurence

**Absents excusés :** MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Procurations :** SELTZER Nicole à CHEVALLIER Sabine – CHIAPUSSO Aline à RAFFIN Jean-Claude - BILLOIR Julien à THEOLIER Thierry – CHRISTIAN Simon à LETT Xavier – JAMES Sandrine à GINDRE Gabrielle

**Conseillers en exercice :** 23

**Quorum :** 12

**Présents :** 15

**Pouvoirs :** 5

**Votants :** 20

Monsieur René PERRI a été élu secrétaire

=====

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 mai 2016.

### 1. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015. La commune émet toutefois une réserve quant à l'entretien des périmètres de protection et demande à ce que cela fasse l'objet d'un courrier auprès de la Suez.

### 2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB NAUTIQUE VANOISE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE NATATION LES 21 ET 22 AOUT 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer au Club Nautique Vanoise une subvention exceptionnelle représentant la moitié du déficit résultant de l'organisation des championnats régionaux de natation, plafonné à cinq cent euros (500€), hors aides publiques, sur présentation du budget définitif et des justificatifs.

### 3. VŒU POUR LA SECURISATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 1006 SUR LA COMMUNE DE LE FRENEY

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de vœu ci-dessous :

*« Inquiet, suite à la fermeture prolongée et à la réouverture de la route départementale 1006 sur la commune du Freney entre l'échangeur avec l'A43 et le hameau de la Praz, conscient des importantes menaces qui pèsent sur cette partie de la RD 1006 dues à une géologie très instable du versant montagneux qui la domine et malgré les travaux de protection importants réalisés par le Conseil Départemental de la Savoie, la commune de Modane souhaite que soit sérieusement et rapidement étudiée une solution pérenne, sûre et économique pour sécuriser ce tronçon de la RD 1006.*

*A cet effet, le Conseil Municipal propose que soient étudiés de manière comparative les travaux de sécurisation définitive de la RD et la transformation du demi échangeur de service de la Praz pour en permettre l'accès au public et libre en lieu et place de la RD 1006.*

*Le Conseil Municipal rappelle que cette route est très fréquentée, notamment par des bus de ramassage scolaire et regrette la réouverture dans les conditions actuelles de dangerosité de la RD 1006 »*

Il autorise Monsieur le Maire à le diffuser auprès des instances ci-dessous et à d'accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération :

- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie
- Monsieur le Préfet de la Savoie
- Monsieur le Directeur des routes du département de la Savoie
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de St Jean de Maurienne

- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité publique de la Savoie
- Madame B. Santais Député de la Savoie
- Madame R. Hars Conseillère départementale
- Monsieur le Président de la SFTRF

**4. [POINT 4 A 8] PROJET EN FAVEUR DE LA REVITALISATION OU DU DEVELOPPEMENT DES BOURGS-CENTRES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)**

M. le Maire précise que par rapport à l'ordre du jour, deux projets ont été abandonné car ne pouvant être retenus dans ce dossier de demande de subvention : démolition et reconstruction du Pont Cafarel et Création d'un parking rue du cheval blanc à Valfréjus.

Mesdames CHEVALLIER et SELTZER étant contre le projet pour la rénovation et la mise en accessibilité handicapé de la mairie car elles estiment que budgétairement cette opération ne pourra être réalisée, le Conseil Municipal par 18 voix pour et 2 contre (Mmes CHEVALLIER et SELTZER) émet un avis favorable à la demande de subvention pour la revitalisation ou le développement des bourgs-centres présentés au titre du FSIL.

Il autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**9. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DANS LE CADRE DE LA LIAISON HERTZIENNE ENTRE LE BARRAGE DU LAVOIR ET L'USINE DE SUPER BISSORTE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de convention à intervenir entre la commune de Modane et EDF dans le cadre de la création de la liaison hertzienne et optique entre la prise du Lavoir et l'usine de Super Bissorte.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

**10. ACQUISITIONS TITRES SFTRF DE MME DOMINIQUE COSTE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 119 actions SFTRF à l'euro symbolique à Mme Dominique Coste.

**11. ACQUISITIONS TITRES SFTRF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE L'ISERE (CAPI)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 25 actions SFTRF à l'euro symbolique à la CAPI.

**12. AFFAIRE VALFREJUS RESIDENCES (MONA LISA) – PROTOCOLE D'ACCORD**

M. le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2016 par laquelle le Conseil Municipal l'autorisait à engager un protocole d'accord.

Il informe le conseil que le protocole a été signé par toutes les parties et que le juge a donné son accord. La commune subit une baisse de 30% de sa créance dont la moitié de cette somme devait être versée rapidement et le solde en fin de procédure.

Le matériel nous a été cédé et nous avons fait mettre les scellés sur les locaux de stockage d'entretien.

La centrale de réservation de l'Office de Tourisme de Modane-Valfréjus a récupéré les réservations de cet été.

L'homologation devant le tribunal de commerce aura lieu lundi 4 juillet 2016. Si ce dernier est favorable, les appartements pourront être remis sur le marché pour l'hiver 2016/2017.

**13. AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE D'UN NOUVEL EPCI A FISCALITE PROPRE CONSTITUE DE LA CC HAUTE-MAURIENNE-VANOISE ET DE LA CC TERRA MODANA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la CC Haute-Maurienne-Vanoise avec la CC Terra Modana tel qu'arrêté par le préfet le 2 mai 2016.

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir tout acte nécessaire.

**14. PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET DE FUSION ENTRE LA CC HAUTE-MAURIENNE-VANOISE ET LA CC TERRA MODANA**

La CCTM a pris l'aide de cabinets fiscaux et juridiques sur la problématique de la répartition des compétences de la station de La Norma.

Les remontées mécaniques de La Norma pourraient être gérées par le SMTV et financées par une participation de la nouvelle communauté de commune.

La CCTM va prendre la compétence économique, la stratégie du territoire et la compétence tourisme.

Le Conseil Municipal demande à ce que les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) et la cantine soient transférés à la nouvelle communauté de commune pour que tous les enfants bénéficient de la même prestation, ainsi

que le gymnase de Loutraz et le stade. L'ensemble de l'assemblée émet l'idée de la création d'un CIAS dans un deuxième temps.

**15. AFFAIRES DIVERSES : FUSION MODANE-FOURNEAUX**

Depuis notre réunion, le délai de fusion a été repoussé au 31 décembre 2016 en gardant les avantages financiers. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de reprendre les discussions avec la commune de Fourneaux.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h00.

A Modane, le 4<sup>e</sup> juillet 2016

Le Secrétaire de séance,

René PERRI



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



Compte-rendu affiché du 5 juillet 2016 au 5 septembre 2016